



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 21 MARS 2017

# PROCÈS-VERBAL INTEGRAL

*L'an deux mille dix-sept le mardi vingt et un mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale régulièrement convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

#### **Présents:**

M DEZALOS : Maire  
MME MANDEIX : Vice-présidente  
MME JOURNE-LHERISSON, MME LEBEAU : Adjointes  
M JACQUIN, MME PERTHUIS : Conseillers Municipaux  
M BAQUÉ, M DUMON : Désignés  
MME LABADIE : Conseillers Municipaux  
MME MAHAIE, MME RYCKWAERT : Désignés

#### **Excusés :**

MME LASSORT (donne pouvoir à MME RYCKWAERT), M OURABAH (donne pouvoir à MME LEBEAU), MME COUSINET (donne pouvoir à MME MANDEIX), MME MEYRAT (donne pouvoir à MME JOURNE-LHERISSON)  
MME JUILLIA (absente excusée), MME MENDES (absente excusée)

#### **Secrétaire de séance:**

Mme Catherine MANDEIX  
.....

Le procès-verbal intégral du 14 février 2017 est adopté à l'unanimité.

## **Rapport n°1 - Comptes de gestion 2016 CCAS et MARPA (rapporteur : Mme Françoise LEBEAU)**

### **I - Exposés des motifs**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, du CCAS et de la MARPA.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il est proposé au conseil d'administration de :

Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### **II - Considérants et références juridiques**

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

*Décide à L'UNANIMITÉ*

15 POUR

00 CONTRE :

00 ABSTENTION(S) :

Ne participe(nt) pas au vote :

**DÉCLARER** : que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## **Rapport n°2 - CCAS - Compte administratif 2016 (rapporteur : Mme Catherine MANDEIX)**

### **I - Exposés des motifs**

M. DÉZALOS Christian, Président, fait part aux membres de l'assemblée délibérante, des résultats du compte administratif du CCAS pour l'exercice 2016.

Ce compte administratif s'établit en dépenses et en recettes à :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses	952 678.62€
Recettes	1 130 310.04€ (dont résultat antérieur reporté de 161 388.91€)

**Résultat excédentaire 177 631.42€**

**Section d'investissement :**

Dépenses	7 133.50€
Recettes	15 949.30€ (dont résultat antérieur reporté de 2 341.24€)

**Excédent de clôture 8 815.80€**

C'est une analyse financière réelle des dépenses et recettes de l'année 2016.

**Dépenses :**

Stabilité budgétaire malgré les dépenses plus importantes du multi accueil pour la fournitures des couches et des repas (dont 80 % sont compensés par le versement PSO de la CAF).

Chapitre 012 : dépenses du personnel 85 % des dépenses du CCAS.

M. JACQUIN Henri : Demande s'il est possible que chaque service ait un compte pour les fournitures d'entretien au lieu d'une enveloppe globale afin d'avoir une meilleure gestion des commandes et du stock produits d'entretien.

Réponse apportée : effectivement il est prévu d'affecter pour 2017 une ligne budgétaire à chaque service.

Les recettes sont stables. Il y a eu une revalorisation de la PSO par la CAF.

**Investissements :**

Recettes : dues à l'amortissement du matériel et au résultat reporté de l'année précédente.

**II - Considérants et références juridiques**

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITÉ**

14 POUR

00 CONTRE :

00 ABSTENTION(S) :

Ne participe(nt) pas au vote : M DEZALOS Christian

**ADOPTER** : hors la présence de Monsieur le Président, le compte administratif 2016 du CCAS, tel que présenté.

## Rapport n°3 - CCAS Budget primitif 2017 (rapporteur : M Christian Dumon)

### I - Exposés des motifs

Nous soumettons à votre approbation le budget primitif 2017 du CCAS de Boé.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 1 120 568.22€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 097 016.42€.

La section d'investissement s'équilibre à 23 551.80€.

### Pour 2017

Création d'une nouvelle ligne (60636) vêtements de travail affectée directement au service concerné.

Augmentation dépenses charges du personnel en raison de l'augmentation des heures (de 24h à 28h) d'une auxiliaire puéricultrice au multi accueil.

Nouvelle recette : suite au déménagement depuis mars du PLIE de l'allée des Ecoliers au CCAS, l'Agglo emploi versera un loyer de 1000 € par an au CCAS.

Les autres lignes sont stables ; même prévisionnel que 2016.

En investissement : essentiellement du renouvellement de mobilier pour le logement d'urgence et le service petite enfance avec l'achat d'une structure extérieure de jeux pour le multi accueil avec une subvention de la CAF.

Prévision de 5300 € pour la rénovation du RAM.

La subvention communale est fixée à 400 000 €.

### II - Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

*Décide à L'UNANIMITÉ*

15 POUR

00 CONTRE :

00 ABSTENTION(S) :

Ne participe(nt) pas au vote :

**APPROUVER** : le budget primitif 2017 du CCAS, tel que présenté.

## Rapport n°4 - MARPA Compte administratif 2016 (rapporteur : Mme Catherine MANDEIX)

### I - Exposés des motifs

M. DÉZALOS Christian, Président, fait part aux membres de l'assemblée délibérante, des résultats du compte administratif de la MARPA pour l'exercice 2016.

Ce compte administratif s'établit en dépenses et en recettes à :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses	325 986.23€
Recettes	325 991.23€ (dont résultat antérieur reporté de 5.57€)

**Résultat excédentaire 5.00€**

#### Section d'investissement :

Dépenses	37 931.84€
Recettes	91 989.54€ (dont résultat antérieur reporté de 45 376.29€)

**Excédent de clôture 54 057.70€**

### II - Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

*Décide à L'UNANIMITÉ*

14 POUR

00 CONTRE :

00 ABSTENTION(S) :

*Ne participe(nt) pas au vote : M DEZALOS Christian*

**ADOPTER** : hors la présence de Monsieur le Président, le compte administratif 2016 de la MARPA, tel que présenté.

## Rapport n°5 - MARPA Budget primitif 2017 (rapporteur : Mme Colette Ryckwaert)

### I - Exposés des motifs

Nous soumettons à votre approbation le budget primitif 2017 de la MARPA de Boé.

Le budget global est en suréquilibre de 32 592.78€ avec un total dépenses de 420 609.92€ et un total recettes de 453 202.70€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 351 950.00€.

La section d'investissement est en suréquilibre de 32 592.78€ avec un total dépenses de 68 659.92€ et un total recettes de 101 252.70€.

## Pour 2017

En investissement : installation des cloisons de douche dans les appartements, achat d'une gazinière et d'une armoire froide, remplacement des portes de la réserve, installation d'un extracteur dans la cuisine au dessus du lave vaisselle.

La subvention d'équilibre est fixée à 60 000 €.

## II - Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

15 POUR

00 CONTRE :

00 ABSTENTION(S) :

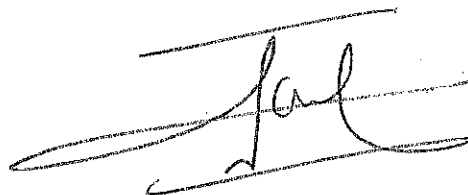
Ne participe(nt) pas au vote :

**APPROUVER** : le budget primitif 2017 de la MARPA de Boé, tel que présenté.

La séance est levée à 20 H 30

Boé, le 11 avril 2017

Le directeur des services



M. Bruno Martin